

**La réunion de la commission paritaire de négociation s'est tenue le 2 décembre 2016. Deux points étaient à l'ordre du jour : les salaires et le handicap.**

### **Les salaires**

Il s'agit de la négociation des minima conventionnels qui permet une sorte de régulation dans la branche. C'est d'une certaine façon des « SMIC » conventionnels par coefficient. Ce n'est pas rien au regard des lois qui se sont multipliées et qui entraînent une dérégulation, le dumping social et la concurrence exacerbée entre les salarié-e-s ... pour sauver « les meubles ». Dans ce cadre, le patronat l'IFEC et ECF, a annoncé la couleur : + 0,32%. Aussi :

- la valeur du point de base passerait de 105,13 euros à 105,66 euros,
- Et
- la valeur du point hiérarchique de 64,89 euros à 65,42 euros.

Il reste que l'inflation calculée selon l'INSEE est de 0,4 %. Si l'on se base sur cet indicateur, comme le font l'IFEC et ECF, il manque 0,08 % si l'on compte bien. Mais nous sommes loin du compte.

### **Le handicap**

Cela fait plusieurs réunions que nous examinons la problématique des travailleurs qui ont des handicaps. Nous avons, il y a quelques mois, via l'OMEGA (l'Observatoire des Métiers de la Branche) mis en exergue quelques éléments concernant les travailleurs handicapés dans la branche.

Ainsi, un cabinet sur 5 en moyenne emploie au moins un travailleur handicapé. Ils sont peu nombreux dans les petits cabinets. De façon unanime, les cabinets employant ou ayant employé des travailleurs handicapés seraient prêts à renouveler l'expérience. D'ailleurs, 82% des cabinets se montrent prêts à embaucher des travailleurs handicapés. L'existence d'aides financières à l'entreprise pour l'embauche de travailleurs handicapés est bien identifiée par les cabinets.

De son côté, l'AGEFIPH au niveau national et interprofessionnel constate que 14% de la population peut être incluse dans la population handicapée au sens large. Cela représente 5,5 millions de travailleurs.

Cette population tend à se féminiser. Les travailleurs sont plus âgés et ont un moindre niveau de qualification. Ils sont plus souvent au chômage ou à temps partiel.

Cette situation tant au niveau national que dans la branche nous conduit donc une réelle réflexion qui tournerait autour de la formation professionnelle. L'objectif serait de dégager des enveloppes pour contribuer à former des travailleurs handicapés pour nos métiers.

**Quizz élections TPE :** <http://www.soc-etudes.cgt.fr/nos-branches/experts-comptables/actualites/tracts-de-la-federation/2709-quizz-special-expertises-comptables-et-commissaires-aux-comptes>

## **ELECTIONS TPE : 30 décembre – 13 janvier 2017**

**Nous vous rappelons que des élections vont avoir lieu dans les cabinets de moins de 11 salarié-e-s. Chacune et chacun sera donc appelé à voter par le biais d'internet.**

**N'hésitez pas à voter CGT, la seule organisation syndicale qui se bat contre les mauvaises lois et vous informe de ce qui se passe dans la branche.**